

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CAILLAUD Jean, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : MELIS Christian, GERBE Sylvie, FAURE Elyane, GOUMY Pascal, DOMAS Catherine, PRIEUR Patrick, BAUFOND Christian, MANZETTI Odile, REBEIX Pierre, RODRIGO Sylvie, DARBEAU Joël et RONTEIX-JANISSON Guy

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 13

Secrétaire de séance : FAURE Elyane

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2012

Ordre du jour :

- 1 – Subventions 2012 aux associations
- 2 – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2013
- 3 – Travaux 2013 Rue de l'Ambène : lancement de la consultation
- 4 – Renouvellement convention ATESAT (Aide Technique de l'Etat) pour 2013
- 5 – Participation de la commune au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents
- 6 – Dissolution du syndicat informatique (SMGICLL) et adhésion au service informatique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- 7 – Divers

Pas d'observation concernant le compte-rendu de la réunion de conseil du 12 novembre 2012

1 – Subventions aux associations – Année 2012

Délibération n°2012-65

Jean CAILLAUD et Sylvie GERBE informent le conseil municipal que les demandes des associations ont été étudiées au vu des documents fournis.

Sylvie GERBE présente les points signalés par certaines associations : nombre de licenciés, manifestations réalisées et prévues, projets ...

Toutes les associations demandent la reconduction de la subvention annuelle, aucune n'a formulé de demande particulière.

Monsieur le Maire rappelle que les subventions versées annuellement doivent permettre aux associations de fonctionner normalement et que toute association qui rencontrerait des difficultés financières ou aurait un projet particulier doit en informer la mairie pour une étude spécifique.

Une nouvelle association a été créée en 2012, l'association de parents d'élèves « Association des Loustics d'Enval ». Il est proposé de leur attribuer la même subvention de 300 € que celle qui était versée en 2010 à l'association de parents (APEE).

Les subventions suivantes sont donc proposées pour 2012 :

ASE (Club Foot : 1 650 € + Ecole de Foot : 1 650 €)	3 300 €
Club Tennis Envalois (Club : 600 € + Ecole : 600 €)	1 200 €
Comité des Fêtes	2 400 €
Les Baladins de l'Ambène	1 300 €
Ecole (pour Noël)	400 €
USEP	900 €
Assoc. Les Loustics d'Enval (Assoc. Parents d'Elèves)	300 €
Club de l'Age d'Or	350 €
Gym Musicale Enval	300 €
Assoc. Enval Yoga	300 €
Les Doigts de Fées	300 €
APAGE	450 €
Société de Chasse	300 €
Anciens Combattants	170 €
Amicale des Pompiers Mozac-Enval (après vérifications)	120 €
La Prévention Routière	70 €
TOTAL	12 160 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions faites.

Monsieur le Maire s'assurera du fonctionnement de l'Amicale des Pompiers avant de procéder au versement de la subvention 2012.

2 – Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Demande pour projets 2013

Délibération n°2012 – 66

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le programme 2013 doivent être présentées avant le 15 janvier 2013.

Il propose de déposer les dossiers suivants au titre de la DETR 2013 :

Priorité 1 : Requalification du Bourg de La Sauzède : 2^{ème} tranche de travaux (Renouvellement de la demande déposée en 2012)

Ce dossier concerne des travaux d'aménagement et d'embellissement de l'avenue de la Libération, route départementale, en traverse d'agglomération du bourg de la Sauzède qui rentre dans le cadre de l'aménagement de bourg approuvé le 13 février 2008.

Il rappelle que les services de l'Etat ont attribué une subvention au titre de la DETR 2012 pour la 1^{ère} tranche de travaux concernant l'aménagement et l'embellissement des voiries communales et espaces publics du bourg de La Sauzède.

Une demande d'aide concernant cette 2^{ème} tranche de travaux avait été déposée en priorité n°2 au titre de la DETR 2012 mais n'avait pas été retenue.

Le dossier ayant été déclaré complet, la commune a pu entreprendre les travaux dès septembre 2012.

Une consultation globale a été lancée pour tous ces travaux avec une ventilation pour chaque type de travaux. Les entreprises suivantes ont été retenues :

- pour le lot 1 – VRD - : Entreprise EUROVIA
- pour le lot 2 – Aménagements paysagers - : Entreprise TREYVE.

La répartition du coût (travaux + maîtrise d'œuvre) est la suivante :

- 1^{ère} tranche : travaux sur voirie communale : 685 804 € HT
- 2^{ème} tranche : travaux sur voirie départementale en traverse d'agglomération : **291 115 € HT.**

Le Conseil Général a donné la délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune et a décidé d'attribuer une subvention pour la réalisation de ces travaux le 2 juillet 2012

Priorité 2 : Aménagement de la rue de l'Ambène et Place Marcel Morge

Ce projet rentre également dans le cadre de l'aménagement de bourg approuvé le 13 février 2008.

La commune a dans un premier temps procédé à l'enfouissement des réseaux secs en 2011, la réfection complète du réseau d'eau est programmée par le SIAEP (syndicat d'eau) en 2013 et la commune projette de réaliser parallèlement l'aménagement complet des voiries, places et réseaux.

Le montant global du projet est estimé à **244 487,05 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confirme sa décision de réaliser en 2013 les travaux détaillés ci-dessus,
- dit que des crédits nécessaires seront prévus au budget 2013
- approuve les plans de financement joints à chaque dossier
- sollicite de l'Etat une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sur le programme 2013 suivant les priorités proposées ci-dessus par Monsieur le Maire.

3 – Aménagement de la rue de l'Ambène et de la Place Marcel Morge : lancement de la consultation

Délibération n°2012 – 67

Exposé de Monsieur le Maire :

- La commune a décidé de programmer pour 2013 les travaux d'aménagement de la rue de l'Ambène et de la Place Morge.
- L'ensemble des travaux (voirie et assainissement) est estimé à 244 487 € HT.
- Une demande de subvention a été déposée en octobre 2012 auprès du Conseil Général au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) 2013, le dossier a été réputé complet en décembre.
- Une demande a également été déposée auprès du Conseil Général pour les travaux d'assainissement, le dossier est en cours d'instruction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour lancer la consultation des entreprises dès que possible.

4 – Renouvellement de la convention ATESAT pour l'année 2013

Délibération n°2012 – 68

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) signée avec les services de la Direction Départementale des Territoires pour une durée de 3 ans arrive à échéance le 31 décembre 2012. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le renouvellement de cette convention pour l'année 2013 afin de continuer à bénéficier des prestations d'ingénierie de la part des services de l'Etat au profit des petites communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande le renouvellement de ladite convention pour 2013.

5 – Participation des employeurs territoriaux au financement de la protection complémentaire de leurs agents

Délibération n°2012 – 69

Exposé de Monsieur le Maire :

- Le décret du 8 novembre 2011 a donné aux employeurs territoriaux la possibilité d'aider leurs agents à acquérir une protection sociale complémentaire
- Les employeurs n'ont aucune obligation envers ce nouveau dispositif. Ceux qui souhaitent participer doivent définir par délibération du conseil municipal et après avis du Comité Technique : les risques concernés, le choix de la procédure, les personnels concernés, le montant et les modalités de versement

Les collectivités peuvent apporter leur participation soit au titre des risques portant atteinte à l'intégrité physique et des risques liés à la maternité « santé », soit au titre des risques liés à l'incapacité, l'invalidité et le décès « prévoyance », soit au titre des deux risques « santé et prévoyance »

- Deux choix de procédure : la labellisation (les agents ayant souscrit un contrat avec des mutuelles, assureurs et institutions de prévoyance labellisés peuvent prétendre à une participation) ou la convention de participation (les employeurs concluent une convention de participation avec une mutuelle, un assureur ou une institution de prévoyance après une mise en concurrence). Le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a proposé de mettre en place une procédure d'appel à la concurrence pour le risque « prévoyance » pour les communes qui le souhaitent.

- Les agents de la commune adhèrent au contrat prévoyance collective maintien de salaire à la Mutuelle Nationale Territoriale. Cette mutuelle est labellisée (publication effective au 31 août 2012). Pour information, la cotisation actuelle d'un agent à temps complet est au minimum de 19 €/mois.

Après concertation avec les adjoints, Monsieur le Maire propose que la commune participe au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents comme suit :

- Participation pour le risque prévoyance, par labellisation à compter du 01/01/13
- Agents concernés : stagiaires et titulaires pouvant prétendre au contrat de prévoyance collective pour maintien de salaire
- Montant : 15 € par mois pour un agent à temps complet et au prorata du nombre d'heures pour un agent à temps non complet
- La participation sera versée sur le bulletin de paye mensuellement.

Ce projet a été soumis au Comité Technique qui a émis un avis favorable le 29 novembre 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte la participation proposée par Monsieur le Maire à compter du 1^{er} janvier 2013.

6 – Adhésion au service informatique du centre de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT 63) et répartition trésorerie du SMGICLL suite à sa dissolution

Délibération n°2012 – 70

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, suite à la dissolution du SMGICLL (Syndicat Mixte de Gestion Informatique des Collectivités Locales de la Limagne) le 31 décembre 2012, et afin que le service de maintenance informatique ne s'interrompe pas, il y aurait lieu :

- 1) de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme (CGFPT 63) pour adhérer à son service informatique, sachant que les personnels du SMGICLL seront recrutés par le CGFPT 63, par voie de mutation, le 1^{er} janvier 2013 ;

2) de se prononcer sur la répartition, entre les collectivités, de la trésorerie disponible constatée au compte administratif 2012 du SMGICLL, suivant la formule suivante :
Trésorerie CA 2012 du SMGICLL x Cotisation de la collectivité / Montant total des cotisations (53 245 €) = Part revenant à la collectivité.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au service informatique du CGFPT 63 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention

- accepte la formule de répartition du solde de trésorerie du SMGICLL

7 – DIVERS

1) Budget 2012 / Virements de crédits

(Délibération n°2012-71a et 2012-71b)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer les virements de crédits suivants car les crédits prévus à certains articles du budget sont insuffisants :

Budget principal de la commune

Section de fonctionnement

Article 60633 – Fourniture de voirie	+ 8 000 €
Article 61522 – Entretien bâtiments	+ 5 000 €
Article 73925 – Fonds péréquation recettes fiscales ...	+ 4 700 €
Article 022 – Dépenses imprévues	- 8 800 €
Article 657358 – Subv. aux autres groupements (SIEG)	+ 5 900 €
Article 6574 – Subvention aux associations	+ 1 800 €
Total dépenses supplémentaires	+ 16 600 €
Article 7388 – Autres taxes diverses	+ 10 000 €
Article 7788 – Produits exceptionnels divers	+ 6 600 €
Total recettes supplémentaires	+ 16 600 €

Section d'investissement

Article 2315-77 – Travaux bourg de la Sauzède	+ 22 700 €
Article 020 – Dépenses imprévues	- 22 700 €

Budget annexe assainissement

Dépenses investissement:

Article 2762 – Créance droit déduction TVA	+ 135 €
Article 203 – Frais étude	- 400 €
Article 2315-12 – Trav. Assaint. Bourg La Sauzède	+ 400 €

Recettes investissement :

Article 2315 – Installation matériel et outillage	+ 135 €
---	---------

2) Informations diverses données par Monsieur le Maire :

- Réception vœux mairie le samedi 5 janvier
- Compte-rendu d'une réunion d'information organisée par les services de l'Etat et Pôle Emploi concernant les nouveaux emplois aidés, « Emploi d'avenir » réservés aux jeunes de 16 à 25 ans, en principe à plein temps, pour une durée de 1 à 3 ans, avec des actions de formation qui doivent aboutir à des CAP. Un point a également été fait sur les taux de chômage au 31/12/2012 en Auvergne : en général, augmentation. En 2012 : 9 %.
- Réforme des rythmes scolaires avec passage de 4 jours à 4 jours ½ de classe, prévue pour 2013 ou 2014. Le sujet sera abordé dès que l'on aura plus d'informations.
- Riom Communauté / Habitat : Point sur le programme d'intérêt général en cours pour les propriétaires occupants ou bailleurs.
- Réhabilitation Boulangerie : le cabinet d'architectes retenu estime que les travaux ne peuvent pas se faire avec les locataires à l'intérieur alors que cette condition a été fixée dès le début. Une rencontre avait lieu aujourd'hui pour envisager des solutions.
- Projet de suppression d'agences de CAF évoqué à l'Association des Maires : sur 16 dans le Puy-de-Dôme, 16 seront probablement fermées.

3) Tour de table :

- Informations données par Christian MELIS :
 - Vente du tractopelle à 7 000 €
 - Bourg de la Sauzède / Assainissement : Expertise prévue début janvier
 - Extension cimetière : en cours de réalisation par les employés municipaux.

Modification du programme : pour faciliter les livraisons de matériaux et manutentions, toutes les allées vont être réalisées alors que seule l'allée centrale était prévue. La réalisation des enrobés des allées et parkings et l'installation du portail seront ensuite confiées à des entreprises.

- Gens du Voyage :
 - Référé pour expulsion nomades : lancement du référé aujourd'hui par Maître KENNOUCHE, avocate. Des formalités préalables ont été nécessaires (constat d'huissier + enquête de gendarmerie avec relevé des véhicules). Mise en application à suivre.
 - La réunion organisée par Monsieur le Sous-Préfet le 14 décembre concernait la situation des gens du voyage non stationnés dans les aires d'accueil et notamment les deux familles posant problème, une sur Enval et une sur Riom. Recherche de terrains délaissés par l'Etat ou le Département.
 - L'association de commerçants de l'Espace Mozac soulève le problème de sécurité dans les zones : demande d'une vidéosurveillance. Coût prévisionnel d'un tel équipement : 200 000 €. Discussions en cours.
- EPF-Smaf : Compte-rendu de l'assemblée générale du 5 décembre par Patrick PRIEUR : nouvelles adhésions, programme pluriannuel d'intervention tranche 2013, approbation du budget primitif 2013, vote de la taxe spéciale d'équipement 2013 (compte-tenu de l'apport de populations suite aux adhésions, le montant prélevé par habitant devrait rester stable par rapport à 2012), programme pluriannuel d'intervention 2014-2018 à prévoir. Mise en place d'un financement spécifique pour les espaces naturels sensibles. Modification du nom de l'établissement : EPF-Smaf Auvergne (suite à l'extension du territoire).
- Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA), par Joël DARBEAU : débat d'orientation budgétaire 2013. Informations données par le VALTOM dans le magazine VALMAG sur l'avancement du chantier de l'incinérateur.
- Syndicat d'Eau Potable (SIAEP) : Nouvelle facturation pour les fuites d'eau (prise en compte des 2 dernières années avant la fuite et exonération de l'assainissement)
- Riom Communauté / Commission Aménagement, par Guy RONTEIX : Présentation du bilan sur les transports. Demande faite pour desservir le Centre Clémentel à partir de la gare SNCF.
- Syndicat d'Assainissement (SIARR), par Pierre REBEIX : Taux maintenu pour la part syndicale de la taxe d'assainissement. Délégation de service public sous forme d'affermage pour la station d'épuration : autorisation donnée au président pour la signature de la convention avec La Lyonnaise des Eaux.
- Fleurissement, par Elyane FAURE : 1^{er} prix départemental attribué à la commune dans sa catégorie de 1000 à 2999 habitants. Ce prix a été obtenu grâce aux efforts faits par la commune notamment au niveau du bourg de la Sauzède et du travail accompli par les services techniques. En insistant sur l'embellissement le long du ruisseau, la commune pourrait peut-être prétendre au prix supérieur « la fleur »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

Signatures :